



REGROUPEMENT
DES ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
AUTONOMES
JEUNESSE
DU QUÉBEC

**RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ
DE LA PANDÉMIE**

Mémoire du *ROCAJQ*

Avril 2021



DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

RENDEZ-VOUS POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE : L'ÉDUCATION AU-DELÀ DE LA PANDÉMIE

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) regroupe 67 organismes communautaires autonomes jeunesse à travers 10 régions du Québec. Le ROCAJQ a pour mission de soutenir ses organismes membres, qui accompagnent des jeunes aux parcours de vie différenciés, et de porter leur voix auprès de la population et des instances politiques. Ces organismes qui travaillent en approche globale auprès des jeunes de 12 à 30 ans rejoignent chaque année près de 300 000 jeunes aux parcours de vie différenciés.

Plus d'une quarantaine d'organismes membres du ROCAJQ œuvrent en prévention du décrochage scolaire, en intervention de milieu et en prévention dans les écoles, en éducation populaire ou en formation professionnelle. Ils travaillent donc pour la plupart en partenariats avec les institutions scolaires du Québec. Ce sont principalement ces organismes qui ont été consultés pour la rédaction du présent mémoire.



Regroupement des organismes communautaires
autonomes jeunesse du Québec

COORDONNÉES

1443 rue Fleury Est, suite 300
Montréal (QC), H2C 1R9
(514) 388-7942 / info@rocajq.org



AXE 1 – LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET LE RATTRAPAGE

Mise en contexte

La pandémie de COVID-19 a **accentué** des inégalités déjà préoccupantes en matière de réussite éducative. Tous les types **d'inégalités ont été révélés et exacerbés**. C'est particulièrement le cas chez les jeunes qui avaient déjà des difficultés d'apprentissage, de santé mentale, vivant dans des milieux défavorisés, des familles conflictuelles, etc. Les écarts se sont donc creusés. Même au terme de cette pandémie, les conséquences de celle-ci sur le taux d'échec scolaire et les risques de décrochage vont durer longtemps. La réponse gouvernementale à cet enjeu ne doit pas être ponctuelle et élaborée en vase clos. Elle doit au contraire reposer sur une stratégie de long terme qui inclura l'ensemble des acteurs œuvrant auprès des jeunes, et non pas les seules ressources qui sont sous la gouverne directe du ministère de l'Éducation. La réussite éducative devra passer par une continuité et une complémentarité des services offerts aux jeunes élèves, ce qui va bien au-delà des salles de classe. Les organismes communautaires autonomes jeunesse sont à cet effet des acteurs clés pouvant contribuer à la réussite éducative des jeunes les plus à risque de décrochage. Ils sont un maillon essentiel permettant d'amoinrir les effets des inégalités économiques et sociales criantes de la société québécoise. Comme le souligne le neuropsychiatre français Boris Cyrulnik¹:

« Pour l'adolescent, c'est grave parce qu'il y a quelques années où son cerveau se circuite différemment. Il réduit ses circuits cérébraux. Il y a un élagage de neurones à l'adolescence. Ça veut dire que le cerveau fonctionne plus vite et plus économiquement. Or là, il est seul chez lui. Il fait moins de circuits affectifs, moins de circuits intellectuels, moins de circuits sociaux. Peut-être, il pourra rattraper si le confinement ne dure pas trop longtemps. Mais dans une civilisation en paix, il y a déjà 12 % d'adolescents en détresse. Actuellement, on est à près de 40 % d'adolescents en difficulté. C'est résiliable, c'est rattrapable, mais il ne faut pas que ça dure trop longtemps. »

Il est plus que jamais essentiel de travailler sur les facteurs de protection et en prévention et de reconnaître et soutenir ceux qui y œuvrent.

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées ?

- ❖ Augmenter significativement le financement à la mission des organismes communautaires autonomes œuvrant en éducation (lutte au décrochage, alphabétisation, école de la rue et formation continue) afin qu'elle puisse encore mieux soutenir les enfants et épauler convenablement le réseau scolaire.
- ❖ Inclure ces organismes dans les démarches mises de l'avant tel que le programme national de tutorat.
- ❖ Embaucher plus de personnel dans l'ensemble du réseau scolaire, tout particulièrement au niveau des ressources spécialisées (psychoéducatrice, psychologue, orthopédagogue, technicien·n·e en éducation spécialisée, sexologue, infirmière, etc.).



Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées ?

- ❖ Inclure les organismes communautaires autonomes œuvrant en éducation (lutte au décrochage, alphabétisation, école de la rue et formation continue) dans l'élaboration et la mise en place de toute politique visant la réussite éducative et la lutte au décrochage scolaire. Créer des espaces de concertation à cette fin.
- ❖ Développer des incitatifs pour augmenter le nombre d'inscriptions dans les programmes de formation en sciences de l'éducation (enseignement primaire et secondaire, psychoéducation, orthopédagogie, éducation spécialisée, etc.) et en sciences sociales (travail social, sexologie, etc.).
- ❖ Intégrer au cursus scolaire des cours et des contenus qui visent la transmission de savoirs techniques, ainsi que le développement d'habiletés sociales (savoir-être, communication, interaction).
- ❖ Inclure plus largement tous les organismes communautaires autonomes et instaurer des collaborations plus larges entre les écoles et leurs milieux afin d'apporter des réponses concertées aux besoins des jeunes et de leur famille. Que les écoles et leurs centres de services scolaires prennent activement part aux concertations multisectorielles locales.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise ?

- ❖ Certain·es jeunes réussissent mieux lorsqu'ils ou elles font l'école à la maison. Le fait d'être retiré d'un groupe permet à certain·e·s jeunes de progresser à leur propre rythme. De ce point de vue, la pandémie a été bénéfique pour certain·e·s jeunes. Ce faisant, il faudrait rendre possible ce type de cheminement (par exemple dans une formule hybride en classe et à la maison) pour les élèves qui fonctionnent plus facilement sous ce modèle.

AXE 2 – L'ORGANISATION SCOLAIRE ET LES ENCADREMENTS PÉDAGOGIQUES

Mise en contexte

Tel que mentionné plus tôt, l'apport des organismes communautaires autonomes jeunesse est essentiel pour assurer aux jeunes un accompagnement personnalisé dans leur cheminement scolaire. L'autonomie des groupes communautaires leur permet de s'adapter rapidement aux besoins des jeunes et de les accompagner en les mettant au centre de la démarche. Cela suppose une collaboration accrue entre les écoles, la communauté et les familles. Présentement, les déficits de financement et de reconnaissance auxquels font face les organismes communautaires autonomes les empêchent de remplir efficacement ce rôle majeur auprès des jeunes et de leur communauté. L'accent doit être mis sur les jeunes en situation de vulnérabilité et ceux issus de groupes marginalisés et c'est entre autres là où la contribution des organismes communautaires est précieuse. Ça prend tout un village pour élever un enfantⁱⁱ et ces dernières années, le repli sur soi des

milieux scolaires a des impacts sur les élèves. L'école communautaire avait instauré de belles collaborations qui ont, faute de ressources financières et orientation ministérielle l'encourageant, pris fin malgré leurs retombées positives. L'expertise des OCAJ dont celle développée par les groupes soutenus par le PACTE et leurs années d'expérience dans l'offre de programme de tutorat, d'aide aux devoirs et leçons, de soutien aux parents, et les méthodes et lieux d'apprentissages diversifiés telles les écoles de rue ne peuvent être ignorées dans la réponse à la situation actuelle et ce qui se présage. La tendance gouvernementale de vouloir centraliser pour n'avoir qu'une porte d'entrée pour les services est inquiétante et fait fi des apprentissages passés qui démontrent qu'il est essentiel d'avoir une diversité de services et d'organismes pour répondre à une diversité de besoins et de réalités.

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées?

- ❖ Le programme national de tutorat pour les élèves en difficulté est une initiative à conserver. Toutefois, pour être pleinement efficace il devra être mieux financé et surtout, il devra être élargi pour y inclure l'ensemble des organismes communautaires autonomes pouvant offrir ce type de soutien. Nous nous privons actuellement d'une expertise précieuse en termes de tutorat et d'aide aux devoirs et leçons que les organismes communautaires autonomes ont développée depuis des décennies.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées?

- ❖ Instaurer une culture de collaboration entre les écoles et la communauté, tout particulièrement les organismes communautaires autonomes jeunesse qui rejoignent les jeunes. À cette fin, permettre un meilleur accès aux écoles pour les organismes communautaires, afin que ces derniers puissent soutenir les élèves avec des activités préventives, faire connaître leurs services et leurs activités à ceux qui pourraient bénéficier davantage de soutien.
- ❖ Intégrer des intervenant·e·s communautaires scolaires (ICS) à l'ensemble des écoles secondaires et primaires de la province. Cela se fait déjà dans certaines écoles à Montréal et nous gagnerions à étendre cette pratique. Les ICS sont d'excellent·e·s intermédiaires entre le milieu scolaire et la communauté. Ils permettent également une prévention de tous les facteurs de risques liés au décrochage scolaire.
- ❖ Permettre la collaboration entre les intervenant·e·s en milieu scolaire et les organismes communautaires du quartier afin de mettre sur pied différentes activités parascolaires.
- ❖ Assurer une plus grande mixité dans la composition des groupes scolaires afin d'éviter la marginalisation des élèves qui sont les plus à risques d'échec et de décrochage scolaire.
- ❖ Rendre plus accessible le programme *La culture à l'école*, afin que les organismes communautaires culturels puissent offrir des activités culturelles aux élèves. L'approbation qui doit être faite par les conseils des arts qui préfèrent les institutions culturelles ne le permet pas.
- ❖ Assurer une plus grande valorisation des différentes formations offertes pour les personnes vivant avec un handicap. À cet égard, le fait que le ministère de l'Éducation considère les



formations en art offertes aux personnes vivant avec un handicap comme du loisir culturel nous apparaît préoccupant pour l'accès aux études de ces jeunes aux besoins particuliers.

- ❖ Inclure plus largement tous les organismes communautaires autonomes et instaurer des collaborations plus larges entre les écoles et leurs milieux, afin d'apporter des réponses concertées aux besoins des jeunes et de leur famille. Que les écoles et leurs centres de services scolaires prennent activement part aux concertations multisectorielles locales.

Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise ?

- ❖ L'utilisation des outils numériques, tant chez les jeunes que chez les enseignant·e·s et chez le personnel de soutien, est une bonne chose en soi. La pandémie a permis à tout le monde de mieux se familiariser avec ces nouvelles technologies et de nombreux suivis pédagogiques et administratifs peuvent se faire plus rapidement désormais. Toutefois, il faudra prévenir la surexposition au numérique chez les jeunes. Il faudra contrôler et limiter l'exposition à des écrans dans les salles de classe.
- ❖ Les suivis des professeurs avec les parents ont été facilités par les rencontres virtuelles et cette adaptation de formule de suivi et de rencontres avec les parents devrait perdurer afin de permettre de rencontrer les parents s'ils ne peuvent se déplacer à l'école aux moments prévus à cette fin.

AXE 3 – LE BIEN-ÊTRE ET LA SANTÉ MENTALE

Mise en contexte

Si la santé mentale des jeunes était déjà préoccupante avant la pandémie, celle-ci est venue aggraver le problème en exacerbant l'isolement chez les jeunes élèves du Québec. À titre d'exemple, un sondage récent démontrait que c'est près du quart des 12-25 ans ont eu des idées suicidaires durant la pandémieⁱⁱⁱ. Selon les résultats d'une série de sondages Web réalisés dans l'ensemble du Québec au printemps 2020^{iv}, 30 % des 18 à 24 ans rapportent un niveau problématique de détresse psychologique et une proportion de 2,5 fois plus élevée que l'ensemble de la population et 5 fois plus élevée que pour les 60 ans et plus. Pour l'instant, très peu de choses sont faites pour briser l'isolement chez les jeunes. Pendant que les causes profondes des problèmes de santé mentale chez les jeunes ne sont pas traitées, des sommes importantes sont investies dans des programmes coûteux qui viennent doubler des pratiques déjà existantes sur le terrain plutôt que de répondre au manque de ressources dans le réseau (psychologue, pédopsychiatres, etc.). Le soutien à Tel-Jeunes nous apparaît important, mais il y a tout un travail qui doit être déployé et mieux soutenu pour éviter les crises qui amènent ces appels et permettre un soutien psychologique des jeunes dans leurs milieux de vie. La santé mentale ne se règle pas dans un appel sans contact direct et sans lien de confiance. L'absence de concertation de la part du gouvernement des acteurs qui travaillent quotidiennement auprès des jeunes nous coûte collectivement très cher sans pour autant être



garante de résultats probants et n'apporte pas une réponse concrète aux besoins des jeunes, soit l'accès à des services de psychothérapie. Il faut cesser d'implanter des solutions dites « Top down » qui ne répondent pas aux besoins des jeunes en matière de santé et de bien-être. Ce sont eux qui présentent en font les frais.

Question 1 : Quelles pistes d'action devraient être maintenues ou bonifiées ?

- ❖ Rendre accessible à tous les élèves un accès à des services de soutien psychosocial et faire en sorte que l'accès à ces services ne soit pas conditionnel à un diagnostic en santé mentale.
- ❖ Augmenter le financement à la mission des organismes communautaires autonomes jeunesse qui rejoignent les jeunes et qui leur offrent des milieux de vie où les jeunes ne sont pas perçus comme la somme de leurs problèmes.
- ❖ Le parascolaire est une priorité. Il doit être accessible à tous les élèves, sans exception. Il faut éliminer les barrières financières qui empêchent les jeunes d'avoir accès à l'implication parascolaire qui leur correspond. Que ce soit pour les sports, les arts et la culture, les sciences, la vie étudiante, etc. Il faut créer un sentiment d'appartenance envers l'institution scolaire.

Question 2 : Quelles nouvelles actions pourraient être déployées ?

- ❖ Permettre aux organismes communautaires autonomes de soutenir les équipes-écoles dans la mise sur pied de groupes d'entraide et de pair-aidance, des espaces sans jugements, où les jeunes peuvent discuter ouvertement de ce qu'ils vivent, le tout avec accompagnement d'un·e intervenant·e qualifié·e.
- ❖ Octroyer un financement récurrent spécifique aux organismes communautaires autonomes qui offrent un service d'ateliers ou des formations en éducation à la sexualité afin qu'ils puissent accompagner les enseignant·e·s qui doivent dispenser ces contenus. Prévoir également un budget spécifique à chaque école pour la formation initiale et continue des enseignant·e·s et intervenant·e·s qui dispensent les cours d'éducation à la sexualité.
- ❖ Octroyer un financement récurrent spécifique aux organismes communautaires qui offrent des ateliers ou des formations en prévention de la toxicomanie ou qui offrent un soutien en intervention de milieu dans les écoles.
- ❖ Élaborer un plan d'action pour l'ensemble du réseau scolaire visant à enrayer l'anxiété de performance. Étudier ses causes et ses conséquences. Avoir plus de travaux sans notation, plus de pratique sportive en contexte non compétitif, etc.
- ❖ Avoir des examens de la vue et soins dentaires gratuits pour les jeunes plus défavorisés. De nombreux problèmes scolaires comme les troubles d'apprentissage sont causés par des problèmes de santé physique.



Question 3 : Y a-t-il des acquis que nous pourrions conserver après la crise?

- ❖ Plutôt un principe qu'un acquis, nous devrions prioriser la santé mentale et physique **avant** la réussite éducative. Les données probantes^v nous l'indiquent et les groupes communautaires le confirment, la réussite éducative est conditionnelle à une bonne santé mentale et physique. Il est illusoire de penser que nous pourrions avoir une meilleure réussite éducative des élèves en difficultés sans un profond changement de culture où l'on miserait davantage sur la prévention. Il faut agir sur les causes profondes des problématiques de santé qui sont un frein à la réussite éducative : la précarité socioéconomique, l'isolement, la violence familiale, la discrimination, l'intimidation et la cyberintimidation, les exigences de performances, etc. Ce passage d'une culture axée sur le curatif vers une culture priorisant la prévention doit mettre à contribution une pluralité d'acteurs externes à l'école, où doit figurer en priorité les organismes communautaires autonomes jeunesse qui sont bien implantés dans les communautés et qui connaissent les jeunes. Elle nécessitera également une collaboration beaucoup plus accrue entre les ministères.

ⁱ Hélène Chauwin, Le covid est en train d'altérer nos relations, entrevue avec Boris Cyrulnik. Franceinfo disponible en ligne: <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/bordeaux/selon-le-neuropsychiatre-bordelais-boris-cyrulnik-le-covid-est-en-train-d-alterer-nos-relations-1991623.html>

ⁱⁱ Proverbe africain

ⁱⁱⁱ Guillet, Jean-François. Un jeune sur quatre a eu des idées noires récemment, La Voix de l'Est, 2 février 2021, article disponible en ligne: <https://www.lavoixdelest.ca/actualites/un-jeune-sur-quatre-a-eu-des-ideesnoires-recemment-866bc280c4803fc1611d00d04a9aad58>

^{iv} Les impacts collatéraux de la pandémie chez les jeunes adultes 2020, article disponible en ligne : <https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/Campagnes/coronavirus/situation-montreal/point-sante/jeunes-adultes/Jeunes-adultes-FR.pdf>

^v Spencer, Andrea (2013). *Blind Spot: The Impact of Missed Early Warning Signs on Children's Mental Health*, Center for Children's Advocacy, 24 p. Disponible en ligne: <http://cca-ct.org/wp-content/uploads/2012/07/webBlind-Spot-Mar2013.pdf>

